





B E K B

B C B E

Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III)

**Rapport en vertu de la Circulaire-FINMA 2016/1
Publication – banques**

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
031 666 18 85

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Siegfried Michel, Eveline Wittwer

Traduction

Isabelle Montavon, Christine Murbach

Concept et production

Stämpfli SA, Berne

Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2018

Banque Cantonale Bernoise SA

Table des matières

N°	Référence selon le standard minimal bâlois	Dénomination des tableaux	Page
1		Composition des fonds propres pris en compte / réconciliation ¹	–
2		Composition des fonds propres réglementaires pris en compte / présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	6
3	OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	7
4	OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	8
5	LI1	Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires	9
6	LI2	Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés)	10
7	LIA	Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires	11
8	CRA	Risque de crédit: informations générales	11
9	CR1	Risque de crédit: qualité de crédit des actifs	11
10	CR2	Risque de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et titres de dettes en défaut ²	–
11	CRB	Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	12
12	CRC	Risque de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	13
13	CR3	Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque	14
14	CRD	Risque de crédit: indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	14
15	CR4	Risque de crédit: expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	15
16	CR5	Risque de crédit: positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	16
17	CRE	IRB: indications relatives aux modèles ³	–
18	CR6	IRB: exposition au risque par catégories de positions et par probabilités de défaut ³	–
19	CR7	IRB: effet sur la pondération du risque des dérivés de crédit utilisés afin d'atténuer le risque ³	–
20	CR8	IRB: modification des RWA des positions soumises au risque de crédit ³	–
21	CR9	IRB: analyse ex post des estimations des probabilités de défaillance, par catégories de positions ³	–
22	CR10	IRB: financements spécialisés et titres de participation dans la méthode de pondération simple ³	–
23	CCRA	Risque de crédit de contrepartie: indications générales	17
24	CCR1	Risque de crédit de contrepartie: analyses par approche ³	–
25	CCR2	Risque de crédit de contrepartie: ajustements des évaluations des positions de crédit (<i>credit valuation adjustment, CVA</i>) à charge des fonds propres	17
26	CCR3	Risque de crédit de contrepartie: positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	18
27	CCR4	IRB: risque de crédit de contrepartie par catégories de positions et par probabilités de défaillance ⁴	–
28	CCR5	Risque de crédit de contrepartie: composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	19
29	CCR6	Risque de crédit de contrepartie: positions en dérivés de crédit ⁵	–
30	CCR7	Risque de crédit de contrepartie: modification des RWA des positions soumises au risque de crédit de contrepartie sous l'approche IMM (de la méthode des modèles EPE) ⁴	–
31	CCR8	Risque de crédit de contrepartie: positions envers les contreparties centrales	20
32	SECA	Titrisations: indications générales relatives aux positions de titrisation ⁶	–
33	SEC1	Titrisations: positions dans le portefeuille de banque ⁶	–
34	SEC2	Titrisations: positions dans le portefeuille de négoce ⁶	–
35	SEC3	Titrisations: positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est originator ou sponsor ⁶	–
36	SEC4	Titrisations: positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est investisseur ⁶	–
37	MRA	Risque de marché: indications générales	20
38	MRB	Risque de marché: indications en cas d'utilisation de l'approche des modèles (IMA) ⁷	–
39	MR1	Risque de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	21
40	MR2	Risque de marché: modification des RWA des positions sous l'approche des modèles (IMA) ⁷	–
41	MR3	Risque de marché: valeurs émanant d'un modèle relatives au portefeuille de négoce ⁷	–
42	MR4	Risque de marché: comparaisons des estimations VaR avec les gains et les pertes ⁷	–
43		Risque opérationnel: indications générales	21
44		Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque	22
45		Présentation des principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires ⁸	22
46		Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	23
47		Ratio de levier: présentation détaillée	23
48		LCR: informations relatives au ratio de liquidité à court terme	24

¹ Le tableau 1 sera intégré au tableau 5.

² Ce tableau sera publié pour la première fois au 30 juin 2018.

³ La BCBE applique l'approche standard.

⁴ La BCBE applique la méthode d'évaluation au prix du marché.

⁵ La BCBE ne détient aucun dérivé de crédit.

⁶ La BCBE ne recourt pas aux opérations de titrisation.

⁷ La BCBE applique l'approche de minimis.

⁸ Cf. bcbe.ch/instrumentsdefondspropres

Composition des fonds propres réglementaires pris en compte / présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (tableau 2)

(en milliers de francs)

	31.12.2017	Impact des dispositions transitoires	Références
Fonds propres de base durs (CET1)			
1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible	186 400	186 400	A
2 Réserves issues des bénéfices y.c. réserve pour risques bancaires généraux/ bénéfice reporté et de la période concernée	2 201 265	2 201 265	
3 Réserves issues du capital	54 734	54 734	
6 = fonds propres de base durs, avant ajustements	2 442 399	2 442 399	
16 Positions nettes longues en propres instruments CET1	-9 248	-9 248	B
18 Participations non qualifiées (max. 10%) dans le secteur financier (montant excédant le seuil ¹) (titres CET1)	-13 549	-13 549	
28 = somme des ajustements relatifs au CET1	-22 797	-22 797	
29 = fonds propres de base durs nets (net CET1)	2 419 602	2 419 602	
45 = fonds propres de base (net tier 1)	2 419 602	2 419 602	
59 = fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	2 419 602	2 419 602	
60 Somme des positions pondérées par le risque	12 142 384	12 142 384	
Ratios de fonds propres			
61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	19,93 %	19,93 %	
62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	19,93 %	19,93 %	
63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	19,93 %	19,93 %	
64 Exigences de CET1 selon les standards minimaux de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	6,80 %	8,05 %	
65 – dont volant de fonds propres selon les standards minimaux de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	1,25 %	2,50 %	
66 – dont volant anticyclique selon les standards minimaux de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	1,05 %	1,05 %	
68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon les standards minimaux de Bâle, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	16,43 %	16,43 %	
68a Exigences globales de CET1 selon l'annexe 8 de l'OFB, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	8,85 %	8,85 %	
68b CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15,73 %	15,73 %	
68c Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFB, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	10,65 %	10,65 %	
68d T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	17,53 %	17,53 %	
68e Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFB, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	13,05 %	13,05 %	
68f Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	19,93 %	19,93 %	
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération) ¹			

¹ La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA, tableau 3)

Rapport entre modèle d'affaires et profil de risque

Les indications relatives au profil de risque de la BCBE ainsi que du rapport entre celui-ci et le modèle d'affaires sont exposées dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Propension au risque et stratégie risque faible» (page 82). Les compétences se rapportant à la définition et à l'application du profil de risque, ainsi que le reporting idoïne sont évoqués dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Compétences» (page 82). Les risques associés au modèle d'affaires sont abordés dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Catégories de risques» (à partir de la page 83).

➤ bcbe.ch/rapports

Structure de la gouvernance du risque

Les compétences et les responsabilités à l'échelon du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Compétences» (page 82). Le rôle de l'unité organisationnelle Gestion des risques est exposé dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Gestion des risques» (à partir de la page 82).

➤ bcbe.ch/rapports

L'unité Gestion des risques est indépendante. Sur le plan organisationnel, elle est séparée de toutes les unités de la banque dont les activités sous-tendent la prise de risques. En principe, les niveaux de compétence au sein de la structure organisationnelle sont les suivants :

- **responsabilité en matière de risques :** Conseil d'administration
- **prise de risques :** en premier lieu la Direction générale, qui peut déléguer des compétences à l'unité organisationnelle correspondante.
- **contrôle des risques :** en principe de la responsabilité des unités organisationnelles Gestion des risques et Compliance.

La BCBE applique le système dit des trois lignes de défense. La première ligne de défense concerne les unités organisationnelles dont les activités sous-tendent la prise

de risques. La deuxième ligne de défense regroupe les unités Gestion des risques et Compliance. La troisième ligne de défense est celle de la révision interne et de la révision externe.

Canaux utilisés pour communiquer la culture de risque au sein de la banque

Un code ainsi que des normes de conduite sont ancrés dans nos principes directeurs/ notre culture d'entreprise, nos standards de service et notre stratégie. Ces valeurs sont consultables sur le site de la BCBE.

- bcbe.ch/principes-directeurs
- bcbe.ch/standardsdeservice
- bcbe.ch/strategie

En outre, la banque édicte et met systématiquement en pratique des directives, et applique un échange d'informations régulier entre les première et deuxième lignes de défense (Gestion des risques et Compliance). Le Conseil d'administration et la Direction générale communiquent la politique de risque définie aux collaborateurs lors de séances d'information ou au moyen de bulletins d'information électroniques, publiés dans l'Intranet ou envoyés par courriel.

Portée et caractéristiques principales des systèmes de mesure des risques

Des informations détaillées sur l'évaluation des risques se trouvent dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO» (page 83).

➤ bcbe.ch/rapports

Le système de mesure des risques est constitué d'étalons de mesure des risques et de limites correspondantes. Selon le domaine d'application, on recourra soit à des mesures de comptage, soit à des mesures monétaires du risque.

Des informations complémentaires sur les systèmes de mesure spécifiques aux risques sont fournies dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Catégories de risques» (à partir de la page 83).

Description des processus dédiés au reporting des risques

L'Enterprise Risk Model (ERM) sert de base au rapport semestriel «Contrôle des risques», qui présente l'ensemble des risques pour la banque. Ce rapport sur les risques est remis annuellement au Conseil d'administration et semestriellement à la Direction générale. En vertu de la Circulaire FINMA 2017/1, l'établissement de ce rapport incombe à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La définition de la tolérance au risque (Conseil d'administration), ainsi que son administration au moyen d'un budget de risque (Direction générale) font l'objet d'un rapport trimestriel soumis à l'organe ERM.

Informations qualitatives sur les tests de résistance

Les tests de résistance employés pour déterminer les risques liés aux variations de taux sont abordés dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Risques de taux» (à partir de la page 85).

➤ bcbe.ch/rapports

Par ailleurs, la BCBE effectue des tests de résistance pour déterminer les risques de crédit et les risques de liquidité.

Stratégies et processus dédiés à la gestion des risques

L'évaluation des risques est développée dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Évaluation des risques selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO» (page 83).

➤ bcbe.ch/rapports

Indépendamment des unités organisationnelles de la première ligne de défense, et en sus de l'évaluation annuelle selon l'*enterprise risk model*, l'unité organisationnelle Gestion des risques veille au respect des limites de risque définies.

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1, tableau 4)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 31.12.2017	RWA 31.12.2016	Fonds propres minimaux 31.12.2017
1 Risque de crédit (sans les CCR – risque de crédit de contrepartie)	11 225 770		898 062
2 – dont déterminé selon l'approche standard (AS)	11 003 147		880 252
3 – dont déterminé selon l'approche IRB			
4 Risque de crédit de contrepartie	88 243		7 059
5 – dont déterminé selon l'approche standard (ASCCR)			
6 – dont déterminé selon un modèle (IMM ou méthode des modèles EPE)			
7 Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché			
8 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche look-through			
9 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche mandate-based			
10 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche fallback			
11 Risque de règlement	21 894		1 752
12 Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque			
13 – dont soumises à l'approche ratings-based approach (RBA)			
14 – dont soumises à l'approche supervisory formula approach (SFA)			
15 – dont soumises à l'approche standard ou à l'approche simplified supervisory formula approach (SSFA)			
16 Risque du marché	36 346		2 908
17 – dont déterminé selon l'approche standard	36 346		2 908
18 – dont déterminé selon l'approche des modèles (IMM)			
19 Risque opérationnel	770 130		61 610
20 – dont déterminé selon l'approche de l'indicateur de base	770 130		61 610
21 – dont déterminé selon l'approche standard			
22 – dont déterminé selon l'approche spécifique à l'établissement (AMA)			
23 Montants en dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)			
24 Ajustements pour le « plancher » (floor)			
25 TOTAL	12 142 384		971 391

Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires

(LI1, tableau 5)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f	g	
	Valeurs comptables							
	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation comptable ¹	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation réglementaire ¹	selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur des titrisations	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumises à déduction	Références
Actifs								
Liquidités	3 777 075		3 777 075					
Créances sur les banques	366 349		366 349					
Créances résultant d'opérations de financement de titres	9 745		9 745					
Créances sur la clientèle	1 647 042		1 647 042					
Créances hypothécaires	20 719 922		20 719 922					
Opérations de négoce	7 770		7 770					
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	19 528			19 528				
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	2 069 783		2 069 783					
Comptes de régularisation	22 187		22 187					
Participations	43 032		29 483				13 549	
Immobilisations corporelles	221 273		221 273					
Valeurs immatérielles								
Autres actifs	394 383		394 383					
Capital social non libéré								
TOTAL ACTIFS	29 298 088		29 265 011	19 528			13 549	
Fonds étrangers								
Engagements envers les banques	49 705						49 705	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	354 403						354 403	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 004 009						22 004 009	
Engagements résultant d'opérations de négoce	0						0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	263 106						263 106	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Obligation de caisse	69 998						69 998	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	3 597 000						3 597 000	
Comptes de régularisation	95 488						95 488	
Autres passifs	36 598						36 598	
Provisions	333 118						333 118	
TOTAL ENGAGEMENTS	26 803 425						26 803 425	
Fonds propres								
Réserves pour risques bancaires généraux	615 282							
Capital social	186 400							
– dont reconnu en qualité de CET1	186 400							A
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices reportés / bénéfice de la période concernée (Propres parts du capital)	1 702 229							
	–9 248							B
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 494 663							

¹ Les périmètres de consolidation comptable et réglementaire sont identiques.

Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires

(LI1, tableau 5) suite

(en milliers de francs)

Périmètres de consolidation

En vertu de l'art. 7 al. 2 de l'ordonnance du 1^{er} juin 2012 sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des articles 4 et 22 de l'ordonnance du 30 avril 2014 sur les banques (OB). La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

Les participations principales non consolidées dont il est tenu compte pour le calcul des fonds propres sont traitées comme suit:

Raison sociale	Siège	Activités	Traitement pour le calcul des fonds propres	
			Déduction	Pondération
RTC Real-Time Center AG	Köniz	Services d'organisation, de conseil, de fiducie		X
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Zurich	Institution d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Remontées mécaniques		X
BioMedInvest AG I	Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X

Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels/ comptes consolidés) (LI2, tableau 6)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e
	Positions soumises à:				
	Total	des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur des titrisations	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du périmètre de consolidation réglementaire (selon tableau 5)	29 298 088	29 265 011		19 528	
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du périmètre de consolidation réglementaire (selon tableau 5)					
3 Montant net au niveau du périmètre de consolidation réglementaire	29 298 088	29 265 011		19 528	
4 Positions hors bilan	854 021	414 438			
5 Différences d'évaluation					
6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne 2					
7 Différences dans la prise en compte des corrections de valeur et provisions					
8 Différences résultant des filtres prudentiels					
9 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	30 152 109	29 679 449		19 528	

Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires (LIA, tableau 7)

En vertu de l'art. 7 al. 2 de l'ordonnance du 1^{er} juin 2012 sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition

des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des articles 4 et 22 de l'ordonnance du 30 avril 2014 sur les banques (OB). La

BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

Risque de crédit: informations générales (CRA, tableau 8)

Manière dont le modèle d'affaires influence les composantes du profil de risque de crédit

La stratégie à faible risque développée dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Propension au risque et stratégie risque faible» (page 82) constitue la base du profil de risque de crédit de la BCBE. Les règles fondamentales applicables dans les affaires de crédit sont décrites dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Risques de crédit» (à partir de la page 83).

➤ bcbe.ch/rapports

La BCBE est une banque universelle axée sur les cantons de Berne et de Soleure. Partant, le risque de crédit découle principalement des affaires hypothécaires.

Critères et approches utilisés pour déterminer les normes internes de gestion du risque de crédit et les limites afférentes au risque de crédit

La tolérance au risque est exposée dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Tolérances au risque» (page 82). Le risque de crédit est surveillé au moyen d'indicateurs de risque, sur la base de la tolérance au risque et d'un budget de risque. La tolérance au risque est fixée annuellement par le Conseil d'administration. En se fondant sur la tolérance au risque, la Direction générale définit et délègue le budget de risque.

➤ bcbe.ch/rapports

Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit

Les compétences et responsabilités organisationnelles sont décrites dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Compétences» (page 82).

Les techniques et systèmes employés à des fins de contrôle du risque de crédit sont exposés dans le rapport de gestion, annexe

au compte de résultat, chapitre «Risques de crédit» (à partir de la page 83).

➤ bcbe.ch/rapports

Interactions entre la gestion du risque de crédit, le contrôle du risque de crédit, ainsi que les fonctions responsables de la compliance et de l'audit interne

La gestion des risques à l'échelle de la banque repose sur l'approche dite des trois lignes de défense, entre lesquelles une coordination étroite est assurée.

Portée et contenu principal du reporting relatif aux expositions en risque de crédit ainsi qu'à la gestion du risque de crédit, fourni à la Direction générale et à l'organe préposé à la haute direction et au contrôle

La portée et le contenu du reporting relatif aux risques de crédit sont présentés dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Compétences» (page 82).

➤ bcbe.ch/rapports

Risque de crédit: qualité de crédit des actifs (CR1, tableau 9)

(en milliers de francs)

		b	c	d	e
		Valeurs comptables brutes des			
		Positions en défaut ¹	Positions pas en défaut	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes
1	Créances (sans les titres de dette)	399 594	22 670 536	-327 072	22 743 057
2	Titres de dette	21 766	1 912 625	-33 373	1 901 018
3	Expositions hors bilan	23 380	689 582		712 962
4	TOTAL	444 740	25 272 742	-360 445	25 357 037

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut: insolvabilité, non-paiement, report. L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, dans les chapitres «Intérêts en souffrance» (page 81) et «Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur» (page 87).

➤ bcbe.ch/rapports

Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB, tableau 11)

(en milliers de francs)

Positions en souffrance et compromises

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de « en souffrance » et de « compromis ».

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, dans les chapitres « Intérêts en souffrance » (page 81) et « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur » (page 87).

► bcbe.ch/rapports

Créances en souffrance au 31 décembre 2017	Durée résiduelle			Total	Corrections de valeur	Amortissements	Net
	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans				
Secteurs d'activité							
Agriculture, sylviculture et pêche	124			124	-12		112
Industrie manufacturière / fabrication de marchandises	1 473	15		1 488	-955		533
Production et distribution d'énergie	1			1	-0		1
Construction	591			591	-172		419
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	587			587	-348		239
Transport et entreposage	137			137	-136		1
Hébergement et restauration	835			835	-31		804
Information et communication	0			0	-0		0
Activités financières et d'assurance	2 210			2 210	-418		1 792
Activités immobilières	3 672			3 672	-1 365		2 307
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	357			357	-105		252
Activités de services administratifs et de soutien	475			475	-190		286
Enseignement	0			0	-0		0
Santé humaine et action sociale	1 320			1 320	-776		544
Arts, spectacles et activités récréatives	15	408		423	-12		410
Autres activités de services	1 620			1 620	-351		1 269
Activités des ménages	13 402	4 123	597	18 122	-1 475		16 647
TOTAL	26 818	4 546	597	31 962	-6 346		25 616

Créances compromises au 31 décembre 2017	Durée résiduelle			Total	Corrections de valeur	Amortissements	Net
	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans				
Secteurs d'activité							
Agriculture, sylviculture et pêche	2 549	4 228	2 030	8 807	-2 499		6 308
Industrie manufacturière / fabrication de marchandises	58 984	26 715	450	86 149	-50 226	-644	35 923
Production et distribution d'énergie	2 689	1 480		4 169	-2 995		1 174
Construction	17 774	6 344		24 117	-5 145		18 972
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	21 719	4 970		26 689	-11 905	-1 277	14 784
Transport et entreposage	1 149	2 325		3 474	-2 752		722
Hébergement et restauration	38 252	36 420	2 550	77 222	-30 463	-465	46 759
Information et communication	106			106	-106		
Activités financières et d'assurance	8 989			8 989	-8 462		527
Activités immobilières	9 068	21 964	1 875	32 907	-15 464	-93	17 443
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 018	1 600		4 618	-1 751		2 867
Activités de services administratifs et de soutien	511			511	-231		280
Enseignement	690	1 447		2 137	-774		1 363
Santé humaine et action sociale	6 752	17 845	10 900	35 497	-12 813		22 684
Arts, spectacles et activités récréatives	1 392	4 680	352	6 424	-3 767		2 658
Autres activités de services	1 959	155		2 115	-566	-5	1 548
Activités des ménages	46 345	32 876	5 508	84 730	-23 523	-811	61 207
TOTAL	221 945	163 049	23 666	408 660	-173 441	-3 297	235 218

Risque de crédit: indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB, tableau 11) suite

(en milliers de francs)

Positions de restructuration (recovery) au 31 décembre 2017

Les positions de restructuration sont des engagements d'entreprises ou de particuliers dans le cadre desquels des mesures d'assainissement, de restructuration ou de liquidation doivent être mises en œuvre. Les positions de restructuration sont principalement identifiées sur la base de la notation interne et des caractéristiques suivantes :

- affaires ne se développant pas conformément à la politique de crédit, engendrant des pertes opérationnelles ou dont les perspectives sont négatives ;
- arriérés ou dépassements également auprès de créanciers tiers ;
- implication dans un moratoire ou une procédure de poursuite, surendettement ;
- débiteur affichant un manque ou une absence de coopération.

Valeur brute	Positions compromises		Valeur nette	Positions non compromises	
	Corrections de valeur				Valeur brute
61 393	-28 215		33 178		56 347

Risque de crédit géographique

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Risque de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque

(CRC, tableau 12)

Caractéristiques centrales des normes internes et processus en matière de netting appliqué au bilan ainsi qu'au hors bilan, avec indication de l'ampleur de l'utilisation de ces mesures

Au sens d'une politique de risque conservatrice et dans un esprit de transparence, la BCBE renonce à appliquer un netting tant au bilan qu'au hors bilan.

Caractéristiques centrales des normes internes et processus pour évaluer et gérer les garanties

Les garants sont régulièrement soumis à des contrôles de qualité. Pour cela, la BCBE se sert de ses propres évaluations et recourt à des notations externes. Sur le plan organisationnel, la surveillance et l'autorisation de garanties sont séparées.

Informations sur les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit en ce qui concerne les instruments d'atténuation du risque (p. ex. en fonction des garants, des sûretés et des donneurs de protection par dérivés de crédit)

Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, et que les sûretés couvrant les affaires avec la clientèle sont essentiellement libellées en francs suisses, les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit sont considérées comme minimales. Dans les affaires interbancaires, la prise de garanties intervient quotidiennement. La BCBE ne prend aucun engagement en matière de dérivés de crédit. Les garanties sont affectées à d'autres positions présentant un risque de crédit émises par la même entité; elles sont surveillées afin de prévenir tout risque de concentration.

Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3, tableau 13)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f	g
	Positions sans couverture/ valeurs comp- tables	Positions cou- vertes par des sûretés	Positions cou- vertes par des sûretés: mon- tant effective- ment couvert	Positions cou- vertes par des garanties financières	Positions cou- vertes par des garanties financières : montant effec- tivement couvert	Positions couvertes par des dérivés de crédit	Positions cou- vertes par des dérivés de crédit: mon- tant effective- ment couvert
1 Prêts (sans les titres de dette)	1 792 069	20 950 988	19 469 219	114 154	108 736		
2 Titres de dette	1 901 018						
3 TOTAL	3 693 087	20 950 988	19 469 219	114 154	108 736		
4 – dont en défaut	22 400	217 999	172 898	237	237		

Risque de crédit: indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard (CRD, tableau 14)

Notations externes: si disponibles, les notations externes émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les positions « Gouvernements centraux et banques centrales », « Banques et négociants en valeurs mobilières », « Collectivités de droit public » et « Entreprises ».

S'agissant des valeurs mobilières, les notations de Standard & Poor's spécifiques aux émissions sont utilisées.

Risque de crédit: expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (CR4, tableau 15)

(en milliers de francs)

		a		b		c		d		e		f	
		Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et après mesures d'atténuation du risque (CRM)						RWA		Densité RWA	
Catégories de positions		Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan					RWA		Densité RWA	
1	Gouvernements centraux et banques centrales	361 953	643 187	418 678	1 017					0			
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	588 356	101 325	589 540	57 633					162 110		0,251	
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	1 021 320	4 306 079	1 058 286	70 845					408 102		0,361	
4	Entreprises	3 020 538	1 248 030	2 934 840	233 759					1 914 201		0,604	
5	Retail	19 797 043	1 427 951	19 787 865	51 185					8 304 734		0,419	
6	Titres de participation	182 101		182 101						219 217		1,204	
7	Autres positions	4 063 805		4 063 805						61 325		0,015	
8	TOTAL	29 035 117	7 726 572	29 035 117	414 438					11 069 689			

Risque de crédit: positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard

(CR5, tableau 16)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Catégories de positions/ pondération du risque	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	419 695						0			419 695
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	9 745		524 208		112 563			658		647 174
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	61 571		452 382	12 793	578 437	71	23 876	0		1 129 131
4 Entreprises	3 612		1 102 733	412 711	193 574	14 201	1 441 768	0		3 168 598
5 Retail	38 491		24 126	17 054 034	6 441	1 567 567	1 140 971	7 420		19 839 050
6 Titres de participation							107 870	74 231		182 101
7 Autres positions	4 002 481						61 325			4 063 805
8 TOTAL	4 535 594		2 103 449	17 479 539	891 016	1 581 839	2 775 810	82 309		29 449 555
9 – dont créances couvertes par gage immobilier				17 479 539		270 326	1 662 126			19 411 991
10 – dont créances en souffrance							17 220	8 077		25 297

Risque de crédit de contrepartie: indications générales (CCRA, tableau 23)

Les processus fondamentaux permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire le risque de crédit de contrepartie dans les prêts accordés à la clientèle, les affaires interbancaires et les immobilisations financières sont évoqués dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitre «Risques de crédit» (à partir de la page 83).

► bcbe.ch/rapports

Dans le livre de négoce, le risque de crédit de contrepartie est réduit par l'application de limites de minimis et de limites de position. Dans les livres de la banque, les positions conclues avec des CCPs sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par ailleurs, la structure des notations des place-

ments à revenu fixe est soumise à des exigences élevées.

Dans le cadre du négoce de gré à gré des produits dérivés, les volumes des contrats par contrepartie sont limités. La prise de garanties pour couvrir les valeurs de remplacement intervient quotidiennement. Dans le cadre du négoce indirect, des limites de courtage restreignent le risque de crédit de contrepartie. Dans le cadre des engagements sur la clientèle, des directives limitent le volume maximal ainsi que la marge maximale par rapport à la fortune du client.

Étant donné la fourchette étroite et l'approche prudente du système de limitation, les risques de crédit de contrepartie

sont considérés comme minimales. Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, les expositions de type wrong-way sont considérées comme minimales. Le taux de refinancement de la BCBE sur le marché des capitaux est relativement faible. Par ailleurs, le portefeuille de crédits est couvert par les avoirs de la clientèle et des emprunts auprès des institutions d'émission de lettres de gage. Partant, les effets d'une détérioration de la note de solvabilité de la BCBE sont considérés comme minimales. Les prêts sont garantis par des dépôts de la clientèle et les prêts des centrales d'émission des lettres de gage.

Risque de crédit de contrepartie: ajustements des évaluations des positions de crédit (credit valuation adjustment, CVA) à charge des fonds propres (CCR2, tableau 25)

(en milliers de francs)

	a	b
	EAD (post-CRM)	RWA
Total des positions soumises à l'exigence de fonds propres advanced CVA		
1 Composante VaR (y c. le multiplicateur de 3)		
2 Composante VaR dite de « stress » (y c. le multiplicateur de 3)		
3 Total relatif aux positions soumises à l'exigence de fonds propres CVA « standard »	103 809	60 662
4 Total des positions soumises à l'exigence de fonds propres CVA	103 809	60 662

Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CCR3, tableau 26)

(en milliers de francs)

Catégories de positions/ pondération du risque	a	b	c	d	e	f	g	h	i
	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales	1 017								1 017
2 Banques et négociants en valeurs mobilières			15 938	37 301					53 239
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement									
4 Entreprises						15 591		1 845	17 436
5 Retail					12 021	20 097			32 118
6 Participations									
7 Autres positions									
8									
9 TOTAL	1 017		15 938	37 301	12 021	35 688		1 845	103 809

Risque de crédit de contrepartie: composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (CCR5, tableau 28)

(en milliers de francs)

	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés						Sûretés utilisées dans le SFTs					
	Juste valeur des sûretés reçues				Juste valeur des sûretés fournies				Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
	Ségréguées		Non ségréguées		Ségréguées		Non ségréguées					
Liquidités en CHF				726				137 840				
Liquidités en monnaies étrangères								114 314				
Créances sur la Confédération												93 812
Créances sur les autres États												
Créances sur des agences gouvernementales												34 725
Obligations d'entreprises						79 850			9 851			225 615
Titres de participation												
Autres sûretés												
TOTAL				726		79 850		252 154	9 851			354 153

Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales

(CCR8, tableau 31)

(en milliers de francs)

	a	b
	EAD (post-CRM)	RWA
1 Positions envers des QCCPs (total)		415
2 Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	1 845	37
3 – dont dérivés OTC		
4 – dont dérivés négociés en Bourse	1 845	37
5 – dont SFTs		
6 – dont netting sets, lorsqu'un netting « interproduits » est admis		
7 Marges initiales ségréguées	79 850	
8 Marges initiales non ségréguées		
9 Contributions à des fonds de défaillance préfinancées	7 205	144
10 Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées	11 702	234
11 Expositions envers des non-QCCPs (total)		4
12 Positions suite à des transactions avec des non-QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	183	4
13 – dont dérivés OTC		
14 – dont dérivés négociés en Bourse	183	4
15 – dont SFTs		
16 – dont netting sets, lorsqu'un netting « interproduits » est admis		
17 Marges initiales ségréguées		
18 Marges initiales non ségréguées		
19 Contributions à des fonds de défaillance préfinancées		
20 Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées		

Risque de marché : indications générales (MRA, tableau 37)

La gestion des risques de marché est exposée dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitres « Autres risques de marché » (page 85) et « Propension au risque et stratégie risque faible » (page 82).

Une stratégie de placement prudente, qui prévoit des restrictions sur les catégories de placement « actions » et « placements alternatifs » limite les risques de marché dans le portefeuille de la banque. Les emprunts sont soumis à des exigences minimales élevées en matière d'émetteur et de notation.

➤ bcbe.ch/rapports

Risque de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard (MR1, tableau 39)

(en milliers de francs)

		a
		RWA
Produits outright		
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	
2	Risque de cours sur actions (général et spécifique)	
3	Risque de change	30 884
4	Risque sur matières premières	5 462
Options		
5	Procédure simple	5 462
6	Procédure delta-plus	
7	Procédure par scénarios	
8	Titrisations	
9	TOTAL	36 346

Risques opérationnels: indications générales (tableau 43)

Stratégie, procédures et organisation relatives à la gestion des risques opérationnels

La stratégie, les procédures et l'organisation relatives à la gestion des risques opérationnels sont décrites dans le rapport de gestion, annexe au compte de résultat, chapitres « Risques opérationnels » (page 86) et « Compétences » (page 82).

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres l'approche de l'indicateur de base.

➤ bcbe.ch/rapports

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque (tableau 44)

Les chiffres-clé de la gestion de la structure du bilan de la BCBE au 31 décembre 2017 figurent dans le tableau ci-après :

	Effectif	Tolérance au risque	Détails
Modification de la valeur en espèces des fonds propres (avec répliation)	-3,56% / +3,93 %	> -10 %	Modification de la valeur de marché des fonds propres en cas de variation parallèle des taux de +/-1 %
Key Rate Duration (prise en considération de la valeur au comptant)	CHF -72 millions	> CHF -200 millions	Valeur négative la plus élevée par maturité
Analyse des lacunes du bilan d'échéance des intérêts (par volume)	CHF 4,48 milliards	< CHF 6 milliards	Déséquilibre maximal à partir de la fin de la 3 ^e année

Les données qualitatives sont déjà couvertes dans le rapport de gestion : annexe au compte de résultat, chapitre « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*) » (page 89).

➤ bcbe.ch/rapports

Présentation des principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires (tableau 45)

Ce tableau est disponible sur le site Internet de la BCBE :

➤ bcbe.ch/instrumentsdefondspropres

Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (tableau 46)

(en milliers de francs)

Objet		
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	29 298 088
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-22 797
3	Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables, mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	
4	Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	46 821
5	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1 065 958
7	Autres ajustements	
8	Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	30 388 070

La somme des actifs rapportée à la ligne 1 et le total du bilan sont identiques.

Ratio de levier: présentation détaillée (tableau 47)

(en milliers de francs)

Objet		
Expositions bilantaires		
1	Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	29 278 560
2	(Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-22 797
3	= Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	29 255 763
Expositions en dérivés		
4	Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	19 528
5	Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	46 821
6	Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs (Cm 27 Circ.-FINMA 15/3)	
7	(Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	
8	(Déduction portant sur l'engagement envers une qualified central counterparty (QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP) (Cm 39 Circ.-FINMA 15/3)	
9	Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives (Cm 43 Circ.-FINMA 15/3)	
10	(Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés [Cm 44 à 50 Circ.-FINMA 15/3] et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis selon le Cm 51 Circ.-FINMA 15/3)	
11	= Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	66 349
Opérations de financement de titres (SFT)		
12	Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, selon Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	
13	(Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux contreparties SFT) (Cm 59 à 62 Circ.-FINMA 15/3)	
14	Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 Circ.-FINMA 15/3)	
15	Expositions SFT en qualité de commissionnaire (Cm 70 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	
16	= Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	
Autres expositions hors bilan		
17	Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	7 726 572
18	(Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-6 660 614
19	= Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1 065 958
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20	Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA Tier 15/3)	2 419 602
21	Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	30 388 070
Ratio de levier		
22	Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	7,96 %

Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (tableau 48)

(en milliers de francs)

	1 ^{er} trimestre 2017		2 ^e trimestre 2017		3 ^e trimestre 2017		4 ^e trimestre 2017	
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)								
1 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4 817 047		4 315 707		4 476 059		4 523 094
B. Sortie de trésorerie								
2 Dépôts de détail	18 538 780	1 643 750	18 748 143	1 666 538	18 959 038	1 689 692	18 926 676	1 685 870
3 – dont dépôts stables	5 799 472	289 974	5 806 396	290 320	5 816 059	290 803	5 787 118	289 356
4 – dont dépôts moins stables	12 739 308	1 353 776	12 941 747	1 376 219	13 142 979	1 398 889	13 139 558	1 396 514
5 Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	3 091 039	1 707 701	2 774 265	1 608 741	2 451 222	1 415 445	2 410 845	1 401 735
6 – dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale								
7 – dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	3 089 161	1 705 823	2 772 391	1 606 868	2 449 380	1 413 603	2 408 435	1 399 325
8 – dont titres de créances non garantis	1 878	1 878	1 873	1 873	1 842	1 842	2 411	2 411
9 Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés								
10 Autres sorties de trésorerie	2 524 714	390 407	2 117 335	330 876	2 512 971	383 219	2 468 550	369 714
11 – dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	9 632	9 632	2 238	2 238	10 370	10 370	3 413	3 413
12 – dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	15 459	15 459	1 108	1 108	7 879	7 879	1 221	1 221
13 – dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 499 623	365 316	2 113 989	327 531	2 494 722	364 970	2 463 916	365 080
14 Autres engagements de financement contractuels	371 719	270 122	470 671	261 749	554 884	425 510	460 612	368 598
15 Autres engagements de financement conditionnels	152 964	7 648	148 612	7 431	140 158	7 008	143 168	7 158
16 SOMME DES SORTIES DE TRÉSORERIE		4 019 628		3 875 335		3 920 875		3 833 075
C. Entrées de trésorerie								
17 Opérations de financement garanties (p.ex. reverse repos)	38 872		36 963		47 146		11 191	
18 Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	598 288	160 781	805 524	264 391	657 580	196 218	501 683	141 868
19 Autres entrées de trésorerie	23 813	23 813	43 426	43 426	25 266	25 266	42 509	42 509
20 SOMME DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	660 973	184 594	885 914	307 818	729 992	221 484	555 383	184 377
21 Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4 817 047		4 315 707		4 476 059		4 523 094
22 Somme nette des sorties de trésorerie		3 835 034		3 567 518		3 699 391		3 648 698
23 Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		125,6%		121,0%		121,0%		124,0%

Commentaires sur le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio*, LCR)

Le ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio*, LCR) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets*, HQLA) pour pouvoir couvrir en tout temps la sortie nette de trésorerie attendue dans un scénario de crise reposant sur des hypothèses de sortie et d'entrée de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible pour l'exercice 2017, de 80 %, a toujours été respecté.

La moyenne mensuelle figurant dans le tableau 48 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Au cours de l'exercice, le ratio de liquidités à court terme n'a guère varié. La baisse du volume de HQLA a été compensée par une réduction des sorties nettes de trésorerie ; le LCR est ainsi demeuré stable, à un niveau relativement élevé.

Parmi les autres entrées et sorties de trésorerie, aucune transaction significative, déterminante pour le LCR ou pour l'évaluation du profil de risque en matière de liquidité n'a été effectuée.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Le portefeuille d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) est constitué à 80 % d'actifs de la catégorie 1, dont 88 % sont des avoirs auprès de la Banque nationale suisse. Les HQLA de la catégorie 2 sont constitués principalement de lettres de gage émises par les deux institutions d'émissions suisses.

Concentration des sources de refinancement

Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les emprunts auprès de la Centrale d'émission des lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client. Les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail au sens large.

Il n'y a pas de concentration notable de sources de refinancement. Pour une seule contrepartie, l'ensemble des engagements de financement non garantis a excédé temporairement, au cours de l'exercice, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan.

Expositions en dérivés

Les entrées et sorties de trésorerie des expositions en dérivés tiennent compte des flux de trésorerie nets engendrés par les dérivés,

escomptés sur la base d'échéances contractuelles. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne correspondent qu'à une part infime de l'ensemble de la sortie nette de trésorerie (moins de 0,5 %); leur impact sur le LCR au cours de l'exercice était minime.

Asymétries de devises dans le LCR

Les opérations en devises sont accessoires ; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de tous les engagements inscrits au bilan. Partant, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

Gestion des liquidités

L'unité organisationnelle ALM/ Treasury évalue et surveille de manière centralisée la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales ainsi que le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les indices et le budget de risque, et veille à assurer durablement une liquidité suffisante.

Gouvernance d'entreprise

Les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise sont contenues dans le rapport de gestion, Gouvernance d'entreprise à partir de la page 27.

► bcbe.ch/rapports

**« C'est justement
la possibilité de réaliser
un rêve qui rend la vie
intéressante. »**

Paulo Coelho